

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

o o o o o o

OBJET : N° 6**Charte du Conseil des
jeunes 11-15 ans et 16-
25 ans****date de convocation :**
23 septembre 2022**date d'affichage :**
23 septembre 2022Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 28

Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, Mme Marie DELAROCHE, M. Jacky GERARD, Mme Acacia GAROU, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoint au Maire,**

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Aude FROMENT, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, M. Sylvain TESSIER, Mme Carine FROGER, M. Fabien FOURNIER, M. Frédéric FOVET, M. John ROSE, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Véronique MESSIE, Mme Latifa DJELOUAH, Mme Najia BENRAMDANE, M. Florian BOIVERT, **Conseillers municipaux.**

ONT DONNE PROCURATION :

M. Marc NUSBAUM	à	M. Jacky GERARD
Mme Brigitte HERVY	à	Mme Danielle COUVREUX
Mme Sylvana BONAMICO	à	Mme Marie DELAROCHE
Mme Angeline NKUINGA	à	M. Fred CICOFRAN
Mme Djamila ZERROUKI	à	Mme Acacia GAROU

ABSENT EXCUSE : M. Kamel LEBAL**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Jacky GERARD

Objet n°6 : Charte du Conseil des jeunes 11-15 ans et 16-25 ans

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission « sport, jeunesse et politique de la ville » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 9 septembre 2022,

Entendu l'exposé de M. PICARD, 3^{ème} adjoint au maire chargé des sports, jeunesse et politique de la ville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier la Charte du Conseil des Jeunes 11-15 ans (jointe).

DECIDE la création d'un Conseil de Jeunes 16-25 ans.

ADOPTE la Charte du Conseil des Jeunes 16-25 ans (jointe).

AUTORISE Madame le Maire à signer les deux chartes des Conseils de Jeunes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Christine GARNIER

Le secrétaire de séance

Jacky GERARD

CHARTRE DU CONSEIL DES JEUNES 16-25 ANS

Les Conseils d'Enfants et de Jeunes sont des instances mises en place et gérées par les collectivités. Ce sont des espaces d'écoute et d'expression permettant la prise de parole et l'implication des enfants et des jeunes au sein de leur collectivité. Ces instances leur donnent l'occasion d'être consultés et de participer activement à la réalisation de projets définis en commun avec des référents et des partenaires, et pouvant avoir des effets sur le territoire.

Dans ce cadre, la ville de Quincy-sous-Sénart met en place un Conseil des Jeunes à destination des 16-25 ans, dans la continuité du Conseil Municipal des Enfants et du Conseil des Jeunes de 11 à 15 ans.

I. Objectifs généraux

Les objectifs principaux du Conseil des Jeunes 16-25 ans sont les suivants :

- Contribuer à l'exercice de la citoyenneté
- Favoriser la participation du jeune dans la vie de la commune
- Favoriser l'élaboration de projets
- Faciliter les échanges entre jeunes, mais aussi entre les jeunes et les représentants de la collectivité.

II. Fonctionnement

A] Les jeunes participants

Le C.J. 16-25 ans est constitué sur le principe du volontariat. Les jeunes qui souhaitent intégrer le dispositif peuvent montrer leur motivation en formulant une ou plusieurs idées de projets. Le C.J. 16-25 ans concerne les jeunes lycéens dès la 2^{nde} et jusqu'à 25ans au plus, domiciliés à Quincy-sous-Sénart. La durée de leur mandat volontaire est d'une année scolaire, renouvelable à chaque rentrée s'ils le souhaitent. Le nombre de conseillers est limité à 15 jeunes.

B] L'organisation générale

Les conseillers s'organisent en fonction des projets proposés, et non sous forme de commissions. Ils se répartissent en deux ou trois groupes de travail, en fonction du nombre de jeunes. Chaque groupe est responsable d'un projet défini et choisi par les conseillers. Les projets peuvent aborder différents thèmes (environnement, solidarité, santé, ...).

C] Les réunions

Le C.J. 16-25 ans se réunit une fois par mois pour les réunions de travail de chaque projet. Ces réunions ont lieu à l'Espace Jeunesse, les horaires sont fixés avec les conseillers en fonction de leurs disponibilités. Ces réunions ne sont pas ouvertes au public. Deux à trois fois par an, l'ensemble des jeunes conseillers se réunit à l'occasion de réunions plénières. Ces réunions ont pour but de partager l'avancée ou la finalisation des projets avec leurs pairs des autres groupes de travail, les parents, les élus, et les équipes éducatives.

D] L'équipe d'animation

Le Conseil des Jeunes 16-25 ans est placé sous la responsabilité du Maire.

L'équipe qui encadre le Conseil des Jeunes 16-25 ans est constituée de :

- Une animatrice du Service Jeunesse 16-25 ans
- Les élus adultes concernés par les projets qui sont invités à participer à plusieurs réunions de travail.

E] Le budget

Le budget alloué au Conseil des Jeunes 16-25 ans est décidé par délibération du Conseil Municipal lors du vote du budget.

III. Répartition des rôles

A] Les jeunes conseillers

Les conseillers du C.J. 16-25 ans sont les porte-paroles des jeunes de la ville et doivent rapporter l'ensemble de leurs demandes. Ils mettent en place des projets pour répondre au mieux à ces attentes. Ils doivent participer à l'ensemble des réunions concernant leur projet. Ils sont invités à participer aux cérémonies officielles, aux côtés du Conseil Municipal.

B] L'Animatrice Jeunesse

Elle assure le bon fonctionnement du C.J. 16-25 ans et encadre le travail des jeunes conseillers. Elle anime les réunions de travail pour orienter les conseillers et les aider dans leurs démarches de projet.

C] Les élus

L'élu en charge du C.J. 16-25 ans est l'Adjoint au Maire en charge des Sports, de la Jeunesse et de la Politique de la Ville. Il incarne la volonté politique de la collectivité et il est l'interlocuteur des jeunes avec l'animatrice du conseil. C'est lui qui a la responsabilité générale du conseil, par délégation du Maire, et qui est le garant du sens du conseil. Il définit ou aide à définir les grandes orientations et les objectifs du conseil avec l'animatrice et les partenaires.

Dans la vie du conseil, il assure l'interface avec le Maire de la commune et ses collègues élus, il débat et partage avec les jeunes conseillers, les écoute, les soutient et les éclaire, il mobilise ses collègues élus ainsi que les services municipaux, il établit des liens institutionnels autour du conseil, avec les principaux partenaires et assure ainsi une partie des relations publiques.



CHARTRE DU CONSEIL DES JEUNES 11-15 ANS

Les Conseils d'Enfants et de Jeunes sont des instances mises en place et gérées par les collectivités. Ce sont des espaces d'écoute et d'expression permettant la prise de parole et l'implication des enfants et des jeunes au sein de leur collectivité. Ces instances leur donnent l'occasion d'être consultés et de participer activement à la réalisation de projets définis en commun avec des référents et des partenaires, et pouvant avoir des effets sur le territoire.

Dans ce cadre, la ville de Quincy-sous-Sénart met en place un Conseil des Jeunes à destination des 11-15 ans, dans la continuité du Conseil Municipal des Enfants.

I. Objectifs généraux

Les objectifs principaux du Conseil des Jeunes 11-15 ans sont les suivants :

- Contribuer à l'exercice de la citoyenneté
- Favoriser la participation du jeune dans la vie de la commune
- Favoriser l'élaboration de projets

II. Fonctionnement

A] Les jeunes participants

Le C.J. 11-15 ans est constitué sur le principe du volontariat. Les jeunes qui souhaitent intégrer le dispositif peuvent montrer leur motivation en formulant une ou plusieurs idées de projets. Le C.J. 11-15 ans concerne les collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème}, domiciliés à Quincy-sous-Sénart. La durée de leur mandat volontaire est d'une année scolaire, renouvelable à chaque rentrée s'ils le souhaitent. Le nombre de conseillers est limité à 12 jeunes.

B] L'organisation générale

Les conseillers s'organisent en fonction des projets proposés, et non sous forme de commissions. Ils se répartissent en deux ou trois groupes de travail, en fonction du nombre de jeunes. Chaque groupe est responsable d'un projet défini et choisi par les conseillers. Les projets peuvent aborder différents thèmes (environnement, solidarité, santé, ...).

C] Les réunions

Le C.J. 11-15 ans se réunit une à deux fois par mois pour les réunions de travail de chaque projet. Ces réunions ont lieu à l'Accueil de Loisirs « La Passerelle », les horaires sont fixés avec les conseillers en fonction de leurs disponibilités. Ces réunions ne sont pas ouvertes au public.

Deux à trois fois par an, l'ensemble des jeunes conseillers se réunit à l'occasion de réunions plénières. Ces réunions ont pour but de partager l'avancée ou la finalisation des projets avec leurs pairs des autres groupes de travail, les parents, les élus, et les équipes éducatives.

D] L'équipe d'animation

Le Conseil des Jeunes 11-15 ans est placé sous la responsabilité du Maire.

L'équipe qui encadre le Conseil des Jeunes 11-15 ans est constituée de :

- Un.e animateur.trice de l'Accueil de Loisirs « La Passerelle »
- Les élus adultes concernés par les projets qui sont invités à participer à plusieurs réunions de travail.

E] Le budget

Le budget alloué au Conseil des Jeunes 11-15 ans est décidé par délibération du Conseil Municipal lors du vote du budget.

III. Répartition des rôles

A] Les jeunes conseillers

Les conseillers du C.J. 11-15 ans sont les porte-paroles des jeunes de la ville et doivent rapporter l'ensemble de leurs demandes. Ils mettent en place des projets pour répondre au mieux à ces attentes. Ils doivent participer à l'ensemble des réunions concernant leur projet. Ils sont invités à participer aux cérémonies officielles, aux côtés du Conseil Municipal.

B] L'Animateur.trice du C.J. 11-15 ans

II.Elle assure le bon fonctionnement du C.J. 11-15 ans et encadre le travail des jeunes conseillers. II.Elle anime les réunions de travail pour orienter les conseillers et les aider dans leurs démarches de projet.

C] Les élus

L'élu en charge du C.J. 11-15 ans est l'Adjoint au Maire en charge des Sports, de la Jeunesse et de la Politique de la Ville. Il incarne la volonté politique de la collectivité et il est l'interlocuteur des jeunes avec l'animateur.trice du conseil. C'est lui qui a la responsabilité générale du conseil, par délégation du Maire, et qui est le garant du sens du conseil. Il définit ou aide à définir les grandes orientations et les objectifs du conseil avec l'animateur.trice et les partenaires.

Dans la vie du conseil, il assure l'interface avec le Maire de la commune et ses collègues élus, il débat et partage avec les jeunes conseillers, les écoute, les soutient et les éclaire, il mobilise ses collègues élus ainsi que les services municipaux, il établit des liens institutionnels autour du conseil, avec les principaux partenaires et assure ainsi une partie des relations publiques.